

Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 4 avril 2017 à 20 heures**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,
Date de convocation : 29/03/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absent excusé : 1

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : Jean LESQUIR.

Jean LESQUIR a donné pouvoir à Jean François TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

- 1- Droit de Préemption Urbain : nous avons reçu deux dossiers. Le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition des parcelles suivantes :**
1^{er} dossier : A n° 2101 (Les Verchères) 19 rue des Bessones, superficie 18 a 45 ca. Ce bien comporte une maison d'habitation.
2^{ème} dossier : A n° 539 Du Bourg superficie 3 a 55 ca, A n° 540 Du Bourg superficie 50 ca, A n° 541 Du Bourg superficie 30 a 85 ca, A n° 1331 situé 15 Rue des Bessones, superficie 3 a 80 ca. Le terrain cadastré A n° 1331, comportant une maison d'habitation.
- 2 - Jury d'assises – tirage au sort, art. 261 du code de la procédure pénale : il a été procédé au tirage au sort, de trois personnes, publiquement à partir de la liste électorale de la commune.**
Le conseil municipal prend acte de ce tirage au sort effectué conformément au code de la procédure pénale (art. 261).
- 3 - Convention tripartite concernant l'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune – RD 107, sur une partie de la rue Centrale (convention entre la CALF, le département et notre commune) :**
Le maire :
 - rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement réalisés au Bourg RD 107, du carrefour Rue Centrale – Rue des Bessones jusqu'au carrefour Rue Centrale – Chemin du Suc. Ces aménagements sont destinés à améliorer la sécurité des usagers de la RD 107 en coordination avec le département ainsi que la rénovation des réseaux humides en coordination avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF).
 - Dans le cadre de ces travaux d'aménagement (de traversée d'agglomération, Rue Centrale) **une convention tripartite doit être signée** entre le département de la Loire, la CALF et notre commune.
 - Cette convention a pour objet de préciser :**
 - . la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la route départementale n° 107 dans la traverse d'agglomération de St Georges-Haute-Ville,
 - . la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants,
 - . les modalités de financement des opérations,
 - . les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages,
 - . les responsabilités de chacune des parties.
 - **donne lecture de cette convention.** Après délibération, **le conseil municipal approuve la convention tripartite entre le département, la CALF, notre commune, et autorise le maire à la signer.**
- 4 - Convention de mise à disposition des services de notre commune (membre de la CALF) pour des missions concernant l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire :**
Le maire rappelle que les missions réalisées par les services de notre commune sur la voirie de son territoire d'intérêt communautaire ont été redéfinies et réévaluées (délibération 3 du 6 décembre 2016). Pour cela une convention doit être passée entre la commune et la CALF.

Cette convention précise notamment, les missions qui pourraient être faites par le personnel de la commune. **Ces missions sont les suivantes :**

. Fonctionnement :

La surveillance du réseau (voir les annexes 1, 2 et 4.1),

Le rebouchage des nids de poule (Voir les annexes 1, 2 et 4.2),

L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale (Voir annexes 1, 2 et 4.6),

La réparation et / ou l'entretien des grilles et avaloirs pluviaux (voir annexes 1, 2 et 4.9),

L'entretien courant des ouvrages d'art (voir annexes 1, 2, et 5),

Les visites de terrain :

. préalables à l'établissement des arrêtés de voirie

. à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées.

La réception (en mairie) des demandes de permission de voirie, l'établissement du bordereau de transmission de ces demandes, envoi de ces dossiers demandes de permission de voirie à la CALF, quant à la rédaction des permissions de voirie, elle sera faite par la CALF.

Elles sont estimées à 4 500 €. Le coût de celles-ci sera arrêté au réel, des fiches retours (annexées à la convention) seront à renvoyer à la CALF selon la périodicité demandée.

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la commune et la CALF, et en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité l'approuve et autorise le maire à le signer.**

5 - Affectation du résultat de fonctionnement, du compte administratif 2016 :

M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier.

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2016, lequel fait apparaître notamment :

. un résultat de fonctionnement excédentaire de 400 742.84 €

. un déficit d'investissement de clôture de 121 401.28 €

. des dépenses d'investissement à réaliser pour 280 004.00 €

. des recettes d'investissement à réaliser pour 81 062.00 €,

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 320 344 €, au compte 1068 de la section d'investissement du budget d'investissement 2017.

6 - Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017 :

M. le maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier. M. Millet présente l'état (n° 1259) de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2017 et donne des explications.

La commission communale des finances s'est réunie pour étudier diverses possibilités concernant la fixation des taux de ces taxes directes locales pour 2017 et propose 2 % d'augmentation, ceci après avoir pris en considération : le montant des investissements prévus en 2017, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition et fixe ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 :**

- Taxe d'habitation : 7.92 %

- Taxe foncière - bâti : 14.01 %

- Taxe foncière - non bâti : 44.93 %

soit 286 634 € total prévisionnel du produit de ces trois taxes directes locales.

7 - Budget primitif 2017 :

M. le Maire invite Monsieur Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié en commission communale finances). Une présentation détaillée du budget est faite pour chacune des deux sections. Après délibération, **le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2017.**

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la **section de fonctionnement à 655 746,00 €** et à **637 566 € pour la section d'investissement (dont pour les dépenses d'investissement : nouvelles opérations d'équipement : 184 810 €, remboursements d'emprunts : 51 350 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 280 004 €, solde d'exécution négatif reporté : 121 402 €, dont pour les recettes d'investissement : subventions : 72 940, emprunt : 40 000 €, FCTVA - taxe d'aménagement - excédent de fonctionnement : 350 344 €, Virement de la section de fonctionnement : 82 620 €, opération d'ordre entre section : 10 600 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 81 062 €).**

8 - Subventions : M. le maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié par la commission communale des finances). Le conseil municipal, après délibération, **approuve les critères proposés pour accorder une subvention aux associations de la commune et octroie les subventions suivantes :** Team Badagorges 75 €, APPIC 450 €, Comité des fêtes 600 €, Boule des tilleuls 525 €, St Vincent 600 €, Jeunesse et Loisirs 600 €, USGT Football 600 €, Sou des écoles 600 €, Club de l'Age d'Or 450 €, Rire en Coulisses 0 €, Dynamic'gym 375 €, Chasse communale du Bourg 450 €, Twirling bâton 450 €, Rugby Loisir Hautevillois 375 €.

Chaque membre du conseil municipal, faisant partie du bureau de l'association concernée par la demande, n'a pas participé au débat et au vote de la subvention.

Total des subventions accordées (liste ci-dessus) = 6 150 € (article 6574 du budget 2017).

Il est rappelé que d'autres subventions ont déjà été accordées, délibérations : 5 du 17 janvier 2017, 5 du 7 février 2017, 6 du 4 octobre 2016 et ce pour : l'association cantine scolaire (959.95 €), projet de classes transplantées de l'école (16 € par enfant partant, il devrait y en avoir 164).

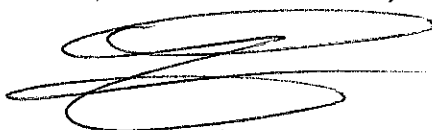
M. Millet présente toutes les autres demandes de subventions reçues de la part d'associations ou d'organismes extérieurs à la commune. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas leur accorder de subvention.

Le conseil municipal est informé :

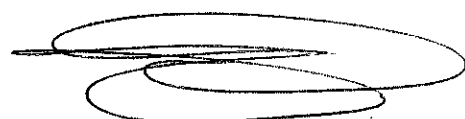
- Le flyer de présentation du sentier pédagogique du lieu « Montclaret » préparé par le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) a été validé.
- Du courrier de responsables de Montbrison Rugby club. Ils sollicitent l'utilisation du terrain de football de notre commune pour entraîner un maximum de 20 enfants les mardis soirs (18 h 20 à 20 h) et vendredis soirs (18 h à 19 h).
- Un courrier de demande de renseignements au sujet des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été envoyé à l'Association des Maires de France. Les PAI sont en augmentation et on souhaite avoir des précisions sur la réglementation.
- Du courrier de M. Olivier JOLY, demandant au maire d'informer les élus de sa candidature aux prochaines élections législatives (4^{ème} circonscription de la Loire).
- Lundi 10 avril 2017, réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.
- De la demande de l'association Dynamic' gym pour l'utilisation de la salle des fêtes pour un éventuel cours supplémentaire de gym. M. le maire rencontrera la responsable de cette association.
- Mardi 11 avril 2017 conseil communautaire à la CALF
- Mercredi 12 avril 2017, réunion de secteur de la CALF à Chatelneuf.
- Vendredi 5 mai 2017, réunion à St Georges Haute Ville organisée par la CALF concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Lundi 15 mai 2017, réception en mairie des nouveaux habitants de la commune et des enfants de la commune nés en 2016.
- Mardi 16 mai 2017 prochain conseil municipal.
- M. Duquesne a contacté trois communes qui ont un compte et/ ou une page sur face book. Elles ne rencontrent pas de problème particulier, leur inscription sur face book est récente. Dossier à revoir en commission communale communication.
- Un spectacle dans le cadre du festival des Monts de la Balle aura lieu à St Georges-Haute-Ville, le 30 mai 2017, à 18 h 30 (titre du spectacle : la compagnie 126 kg).
- Journal d'utilité hautevilloise, la Clé de St Georges : il devrait être prêt pour la fin du mois d'avril.

La séance de conseil est levée à 22 h 45.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 10 avril 2017,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



3/3